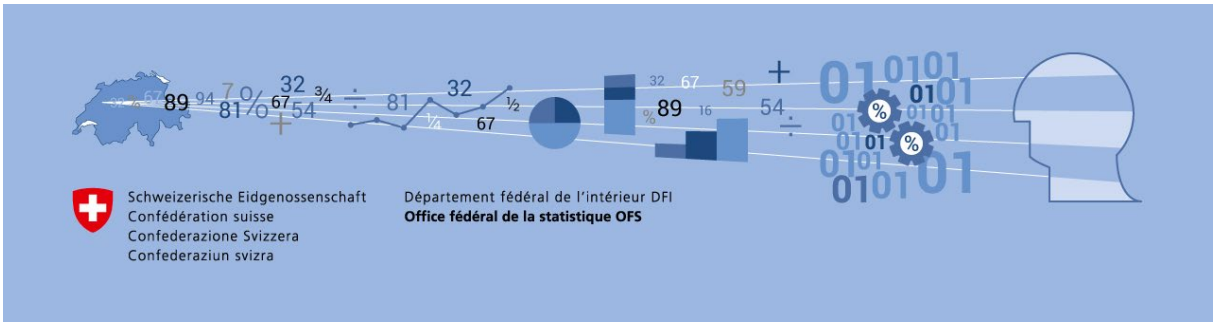

Communiqué de presse

Embargo: 2.9.2025, 8h30

15 Education et science

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

Continuer à se former après un titre, ça en vaut financièrement la peine

Les titulaires d'un titre obtenu en 2012 et qui ont continué à se former ont, dix ans après, un revenu plus élevé de 400 jusqu'à 1300 francs par mois, que ceux qui n'ont pas continué. Le revenu dépend fortement du domaine de formation dans lequel le titre a été obtenu et il est plus élevé dans la technique, la finance ou la gestion et administration. L'évolution du revenu dépend aussi fortement du parcours de vie et de l'âge. Tels sont les principaux résultats d'une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui fait un panorama des revenus des 150 000 personnes qui avaient obtenu un titre du degré secondaire II ou du degré tertiaire en 2012.

Les personnes qui ont continué à se former dans les dix ans après l'obtention du titre ont un revenu plus élevé par rapport à celles qui n'ont pas continué la formation. L'avantage financier qui en découle est d'environ 1000 francs mensuels pour les titulaires de la formation professionnelle initiale et entre 1100 et 1200 francs pour les titulaires de la formation professionnelle supérieure. Il se situe autour de 600 à 800 francs pour les titulaires d'un bachelor et autour de 400 à 1000 francs pour les titulaires d'un master Haute école universitaire (HEU) ou Haute école pédagogique (HEP).

Technique, finance, gestion et administration

Dix ans après, le revenu dépend du titre obtenu et aussi fortement du parcours de vie de la personne et donc de l'âge auquel le titre a été obtenu. Les revenus sont les plus élevés pour les personnes avec un titre du degré tertiaire dans le domaine de la gestion et administration (11 700 francs pour un master dans ce domaine), comptabilité, marketing et secrétariat (12 700 francs pour un diplôme fédéral) et électricité et mécanique (12 400 francs pour un doctorat). Pour les titulaires d'un titre de la formation professionnelle initiale en 2012, ce sont ceux des domaines techniques qui ont les plus hauts revenus (7900 francs pour un CFC dans le domaine des technologies de l'information et de la communication).

Les femmes ont un revenu inférieur à celui des hommes

Les femmes ont un revenu non-standardisé, c'est-à-dire quel que soit leur taux d'activité, inférieur de 20% à celui des hommes 10 ans après le titre. Ces différences sont de 16% pour les titulaires de la formation professionnelle initiale, de 19% pour ceux avec un titre d'une haute école et de 33% pour les personnes avec un titre de la formation professionnelle supérieure. Une partie importante de ces différences est liée au taux d'occupation inférieur des femmes. Pour un plein-temps, elles vont de 6% pour les personnes avec un titre d'une haute école à 12% pour celles avec un titre de la formation professionnelle supérieure.

Définitions et méthodes

Sources de données
Cette publication se base sur les données du système des analyses longitudinales dans le système de formation (LABB) de l'OFS et notamment sur deux sources: LABB – formation et LABB – Emploi et revenus. La première source permet d'identifier la population d'analyse et le parcours de formation après l'obtention du titre en 2012; la deuxième source pourvoit des informations sur le revenu standardisé et non-standardisé et sur les statuts de la personne en termes de formation et marché du travail. Les données de la Statistique de la population et des ménages (STATPOP) ont été utilisées pour identifier les départs de Suisse et donc délimiter la population d'analyse, tandis que la Statistique des naissances (BEVNAT) a été utilisée pour identifier les titulaires qui ont eu un ou plusieurs enfants dans les 10 ans après le titre.

Population d'analyse
La population d'analyse est constituée d'environ 150 000 personnes qui ont obtenu un titre du degré secondaire II ou tertiaire en 2012 (2013 pour les brevets et diplômes fédéraux) et qui étaient en Suisse au cours de l'année de l'obtention du titre et de celle de la mesure du revenu professionnel. A titre de comparaison, nous nous intéressons aussi aux jeunes en situation de décrochage scolaire à l'âge de 19 ou 20 ans en 2012. De ces personnes on analyse le revenu 10 ans après.

Revenu professionnel
Le revenu montré dans la publication se limite au revenu professionnel. Ceci signifie que les revenus provenant d'autres sources non liées à l'emploi telles que la propriété, l'assistance sociale, les transferts, etc. ne font pas partie du revenu professionnel et pour cette raison ne sont pas traités ici.
Le **revenu professionnel non-standardisé** représente le revenu que la personne touche réellement à la fin du mois, indépendamment du taux d'occupation. Cette mesure permet de s'approcher de la situation économique des personnes, à travers le revenu professionnel qu'elles reçoivent. Comme les titulaires se retrouvent dans des phases de leur parcours de vie très différentes (p. ex. les titulaires de la formation générale sont très peu à être en emploi pendant les études) les personnes non actives sont aussi considérées dans les analyses comme percevant un revenu nul.
Le **revenu professionnel standardisé** donne une mesure de ce que la personne gagnerait hypothétiquement si elle travaillait à plein-temps. Ce revenu permet de comparer sur une base commune le niveau de rémunération et de mieux distinguer les deux dimensions de la rémunération et du taux d'occupation de l'emploi.

Parcours ultérieur de formation après le titre
Le parcours de formation après le titre obtenu en 2012 a été défini comme suit: premièrement, sur la base du niveau CITE associé, une hiérarchie des titres du système de formation suisse a été définie; ensuite la formation suivie dans les 10 ans après le titre (sans forcément qu'un titre ait été obtenu) ayant le niveau hiérarchique le plus élevé a été identifiée; enfin le niveau hiérarchique de cette formation a été comparé à celui du titre obtenu en 2012. Les catégories de parcours de formation suivantes ont ainsi été définies:
Continuation de la formation: la catégorie «continuation de la formation» inclut, pour le degré secondaire II, toute transition vers une formation avec un niveau hiérarchique plus haut par rapport à celui du titre obtenu en 2012 (p. ex. du CFC vers la maturité professionnelle). Pour les titulaires du degré tertiaire, la continuation vers une formation du même niveau hiérarchique (p. ex. du bachelor HEU vers le brevet fédéral) a été considérée comme continuation de la formation. Pour les personnes avec un doctorat, la transition vers un diplôme fédéral ou la formation continue dans une haute école a été également considérée comme de la continuation de la formation.
Réorientation: pour le degré secondaire II, les titulaires qui ont continué vers une formation du même niveau hiérarchique (p. ex. les titulaires d'un certificat de culture générale qui ont continué vers un CFC) ou un niveau hiérarchique inférieur à celui du titre obtenu en 2012 (p. ex. les titulaires d'une maturité qui continuent vers un CFC) sont considérés comme s'étant réorientés. Pour le degré

tertiaire, la réorientation inclut la continuation de la formation vers un niveau hiérarchique inférieur (p. ex. le commencement d'un bachelor après un master en 2012).

Analyses
La publication montre tout d'abord des résultats descriptifs bivariés. Comme la population des titulaires est très hétérogène en termes de structure d'âge, d'orientation (professionnelle ou générale) et de degré (secondaire II ou tertiaire), les résultats bivariés ont été systémiquement contrôlés par des régressions quantiles sur le revenu médian. Le sexe, l'âge, le lieu de naissance et le domaine de formation ont été utilisés comme variables de contrôle.
Les différences de revenu entre hommes et femmes dans l'ensemble de la population résidente en Suisse sont traitées de façon approfondie dans la réponse du Conseil Fédéral au postulat Dobler 22.4500. Comme la population prise en considération ici se limite aux titulaires de 2012, elle est très différente de celle analysée dans la réponse au postulat. Pour cette raison, les résultats des deux publications ne sont pas comparables.

LABB
Des informations détaillées sur le programme LABB (Analyses longitudinales dans le domaine de la formation) sont disponibles à l'adresse www.labb.bfs.admin.ch.

Renseignements
Francesco Laganà, OFS, Section Système de formation,
tél.: +41 58 463 65 30, e-mail: francesco.lagana@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions
«Le revenu professionnel 10 ans après un titre du système de formation», numéro OFS: 2228-2500
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0114
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les organes impliqués dans le processus de contrôle de la qualité du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'OFS, soit le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), ont eu accès aux résultats de la publication sous embargo.

Titulaires de 2012[1]: avantage lié à la continuation de la formation (par rapport à la non continuation) sur le revenu médian non-standardisé selon le type de titre

Situation 10 ans[2] après le titre; estimations sur la base de modèles de régression quantile contrôlés par le domaine de formation, le sexe, le lieu de naissance et l'âge; revenu professionnel mensuel brut corrigé de l'inflation; différences mesurées en francs

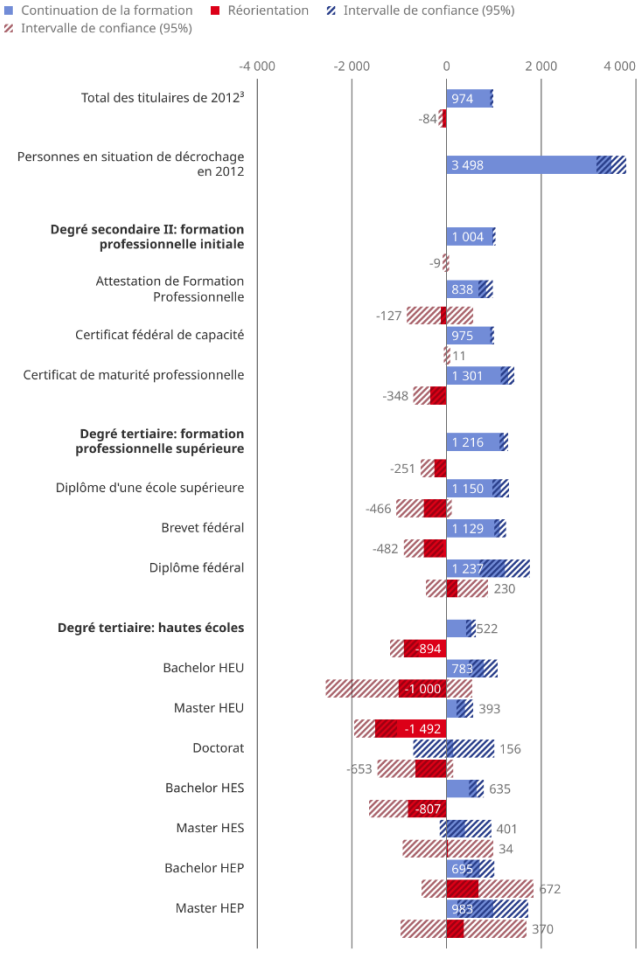

[1] 2013 pour les brevets et diplômes fédéraux
[2] 9 ans pour les brevets et diplômes fédéraux
[3] Total estimé sur les titres montrés dans le graphique.
Exemple de lecture: une personne qui a continué la formation après le bachelor HEU a un revenu professionnel de 783 francs plus grand par rapport à une personne qui n'a pas continué la formation, à parité d'âge, sexe, lieu de naissance et domaine de formation.

État des données: 02.09.2025
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

gr-f-15.10.04-2227-2500-06
© OFS 2025